



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement et
de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des
dotations et des compétences
Bureau des dotations et des
compétences
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de mobilité
DGER/SDEDC/2021-165
05/03/2021**

Date de mise en application : 05/03/2021

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/04/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2021, sur les postes de direction de CFA, CFPPA, CFA-CFPPA, d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA)

Destinataires d'exécution

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement
Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et formation professionnelle agricoles

La présente note définit les modalités de candidature, et d'examen de ces candidatures, sur les postes de direction de centres constitutifs hors statut d'emplois, vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), à la

rentrée scolaire 2021.

Textes de référence :Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Note de service n° 2020-31 du 16 janvier 2020 fixant les lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la politique de mobilité

Note de service SG/SRH/SDCAR/n°2019-109 du 6 février 2019, guide du recrutement sur les emplois du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Conformément aux lignes directrices de gestion (LDG) dont s'est doté le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique (note de service SG/SRH/SDCAR/2020-31 du 16 janvier 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-31>), cette note a pour objet de préciser les modalités d'organisation du cycle unique de mobilité sur les postes de direction des centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2021.

Ces postes ne sont pas régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019. En effet, les postes de direction de centre constitutif d'EPLEFPA intégrés dans le statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole, régis par le décret susmentionné du 5 novembre 2019 font l'objet d'une campagne de mobilité distincte, dont le premier appel à candidatures a été organisé par la note de service DGER/SDEDC/ n°2021-26 du 14 janvier 2021.

La présente note a pour objet de présenter les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations au 1^{er} septembre 2021, sur les postes de direction concernés, publiés en annexe et correspondant aux fonctions de :

- directeur de CFA (centre de formation des apprentis) ;
- directeur de CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) ;
- directeur de CFA-CFPPA (centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles) ;
- directeur d'exploitation agricole (DEA) ;
- directeur d'atelier technologique (DAT).

Elle comprend 4 annexes :

- Annexe A : demande d'affectation sur un poste de direction ;
- Annexe B : avis circonstancié du supérieur hiérarchique direct ;
- Annexe C : avis circonstancié de l'autorité hiérarchique / académique d'accueil ;
- Guide utilisateurs du portail AgriMob (*télé-déclaration d'une demande de mobilité par les agents du MAA*).

1. Généralités et personnels concernés

Les postes de directeur de centres constitutifs d'EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent **obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, **prendre contact** avec le chef d'établissement puis l'autorité académique dont relève chacun des postes qui les intéressent, publiés par la présente note. Les coordonnées correspondantes sont mentionnées sur les fiches de poste. Cette démarche préalable permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du (ou de ces) poste(s), ainsi que des objectifs attendus. Un défaut d'accomplissement de cette démarche fait obstacle à la prise en compte d'une candidature et à son classement.

La présente campagne de mobilité est ouverte à tout fonctionnaire de catégorie A, occupant actuellement ou non un poste de directeur de CFA, CFPPA, CFA-CFPPA ou de DEA et DAT, ainsi qu'aux directeurs de centres contractuels du ministère bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée (CDI) souhaitant changer d'affectation ou contraints à la mobilité.

Sont contraints à la mobilité les directeurs de centre constitutif d'EPLEFPA en CDI :

- affectés sur un poste déclaré vacant postérieurement au cycle de mobilité précédent et qui n'avait pu être préalablement publié et régulièrement offert aux titulaires ;
- affectés sur des postes fermés à la rentrée scolaire 2021 ;
- demandant leur réintégration à l'issue d'un congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles.

Les agents contractuels d'enseignement du ministère (ACEN) en CDI peuvent également postuler sur les postes publiés par la présente note, y compris s'ils font fonction de directeur sur l'un de ces postes. S'ils obtiennent un poste à l'issue de la procédure d'examen des candidatures, un nouveau contrat à durée indéterminée leur sera proposé.

Les postes maintenus à la rentrée scolaire 2021 qui sont occupés par des directeurs titulaires ou en CDI ayant déclaré leur intention de mobilité, en application de la note de service SG/SRH/SDCAR/ n° 2020 623 du 8 octobre 2020, sont publiés susceptibles d'être vacants. En l'absence de mobilité, ces agents restent affectés sur le poste actuel qui sera alors déclaré non vacant.

Les candidatures des agents en CDI sont examinées après les affectations des personnels titulaires.

Tout agent nommé sur un poste de directeur de centre pour la première fois sera convoqué à AgroSup Dijon par la Direction de la formation professionnelle **du mercredi 07 juillet 14h au vendredi 09 juillet 2021 à 17h** pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par AgroSup Dijon.

Conformément aux LDG ministérielles, la mobilité des directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA repose sur un cycle unique de mobilité, organisé par cette note de service, dont les résultats seront publiés le 22 avril 2021. Les postes restés non pourvus à l'issue de la présente campagne seront offerts aux agents contractuels d'enseignement et de direction en CDD du ministère dans le cadre de la procédure d'affectation organisée à leur attention début mai 2021.

2. Procédures de candidature

A la suite de la prise de contact obligatoire avec le (ou les) chef(s) d'établissement puis l'autorité académique dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), les candidats suivent les procédures suivantes, selon qu'ils relèvent ou non du ministère.

2.1. Procédure dématérialisée de mobilité dédiée aux agents relevant du MAA

La procédure spécifique de mobilité et recrutement des directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA est **désormais dématérialisée** pour les agents relevant du MAA. Elle se déroule donc uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par les agents via le téléportail « AgriMob » créé à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, chefs d'établissement, DRAAF-DAAF/SRFD-SFD d'origine et d'accueil, IGAPS, DGER/responsable du programme 143 et gestionnaires du service des ressources humaines).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec le(s) chef(s) d'établissement puis l'autorité académique dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), les candidats relevant du ministère saisissent leur(s) vœu(x) sur le téléportail **du 11 mars au 5 avril 2021 à minuit**.

En validant (*signant*) le formulaire de candidature en ligne, ils s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Une candidature « *non signée* » (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé) ne pourra pas être prise en compte.

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les agents figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, informations relatives au conjoint en cas de « *mobilité double* », chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit jusqu'au 5 avril 2021) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité ;

- de recevoir une information concernant l'avis émis par la structure auprès de laquelle il a candidaté.

Les pièces suivantes doivent être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation **adaptée à chacun des postes demandés**,
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MAA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère depuis une longue durée (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc ...), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricol (voir modalités dans le guide utilisateurs).

Les candidats appartenant à des corps relevant du MAA (par exemple, les IAE) affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique (MTE) doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricol (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les agents relevant d'un corps du MAA affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, solliciter la création de leur compte Agricol. À cet effet, ils doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricol (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

2.2. Procédure applicable aux candidats externes au ministère

Les candidats externes au ministère, qui doivent avoir la qualité de fonctionnaires, suivent la procédure décrite ci-après, reposant sur un dossier papier et comportant deux modalités de transmission à assurer en simultané. Les formulaires à utiliser figurent en annexes (A, B et C) de la présente note.

Le **dossier de candidature** est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation **adaptée à chacun des postes demandés**,
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative),
- les annexes A, B et C dûment complétées et **revêtues des avis du supérieur et de l'autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de la candidature.

Le **dossier complet**, revêtu de l'**avis de l'autorité hiérarchique d'origine**, est transmis par cette dernière, **au plus tard le 3 avril 2021**, simultanément, selon deux modalités :

- d'une part, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève le poste demandé, cachet de la poste faisant foi ;
- d'autre part, par voie électronique, à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences (BDC), à l'attention de Mme Corine POTTIN, en mentionnant dans l'objet de l'envoi « Poste de direction », à l'adresse : bdc.dger@agriculture.gouv.fr , date de réception du courriel faisant foi.

Le BDC accuse réception de cette transmission par retour de courriel, à l'adresse électronique d'émission.

3. Examen des candidatures et nominations

3.1. Avis sur les candidatures des agents relevant du MAA

Les directeurs et DRAAF / DAAF d'origine et d'accueil renseignent leurs avis dans Agorha mobilité du **6 au 8 avril 2021**.

Le suivi des candidatures et leur classement sont reportés par les directeurs et DRAAF / DAAF d'accueil dans **l'annexe 3 du guide du recrutement (note de service SG/SRH/SDCAR/n°2019-109 du 6 février 2019)**, à transmettre à la DGER/BDC **du 9 au 13 avril 2021**, par voie électronique à l'adresse : bdc.dger@agriculture.gouv.fr.

3.2. Avis sur les candidatures d'agents externes au MAA

Les avis des supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine sont renseignés dans les dossiers transmis au plus tard le 3 avril 2021.

Les avis des directeurs et DRAAF / DAAF d'accueil sont renseignés dans l'annexe 3 du guide du recrutement susmentionné, à transmettre à la DGER/BDC **du 9 au 13 avril 2021**, par voie électronique à l'adresse : bdc.dger@agriculture.gouv.fr.

3.3. Interventions des services de la DGER et du SRH

La DGER vérifie le respect des règles de recevabilité fixées par la présente note de service et examine chaque candidature transmise au regard des avis circonstanciés dont elle a fait l'objet de la part des supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine et/ou des directeurs d'EPLFPA et des autorités académiques d'origine et d'accueil, ainsi qu'au regard des observations éventuelles des IGAPS.

Elle valide la sélection des candidats et la transmet aux bureaux de gestion compétents du SRH. Ces derniers procèdent à la publication des résultats et aux nominations corrélatives dont ils assurent la notification aux intéressés.

Les **résultats** du cycle unique de mobilité organisé par la présente note de service sont publiés par les bureaux de gestion le **22 avril 2021** sur l'espace numérique du MAA (intranet / espace Mobilités). Ils seront également consultables par lien hypertexte sur ChloroFil.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne, vacants ou susceptibles de l'être à l'issue de l'année scolaire en cours, seront offerts à la mobilité des agents contractuels d'enseignement ou de direction du ministère, organisée par note de service annuelle publiée début mai 2020.

5. Modalités de recours

Un candidat peut, dans le délai de deux mois suivant la publication des résultats, valant décision des résultats de la mobilité pour un poste donné, exercer un recours administratif ou contentieux dans les conditions prévues aux articles L.410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Dans ce cadre, il peut choisir un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de son choix pour l'assister. L'organisation syndicale doit être représentative au niveau du comité technique ministériel du MAA.

6. Postes proposés au mouvement

Les postes proposés à la mobilité pour la rentrée scolaire 2021, publiés par la présente note, sont présentés par région, par EPLEFPA et par type de poste.

Ils sont identifiés par un numéro et sont vacants, sauf mention expresse (« *susceptible d'être vacant* »).

Un lien hypertexte permet d'accéder à la fiche de poste correspondante à partir du numéro de publication.

**Le sous-directeur
des carrières et des rémunérations**

**La sous-directrice des établissements,
des dotations et des compétences**

Laurent BELLEGUIC

Isabel de FRANCQUEVILLE

Postes ouverts dans l'enseignement agricole technique

[Retour note de service](#)

Auvergne-Rhône-Alpes

EPL Aubenas (07)

Tel:

* Exploitation agricole d'aubenas

n° 1827

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

7 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Aurillac (15)

Tel:

* Atelier technologique
agroalimentaire d'aurillac

n° 1828

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

15 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Belleville (69)

Tel:

* Exploitation viticole de belleville
sur saône

n° 1829

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

69 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Bourg en Bresse (01)

Tel:

* Exploitation agricole de bourg-en-
bresse

n° 1830

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

1 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Atelier technologique agroalim
bourg en bresse

n° 1831

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

1 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Brioude Bonnefont
(43)**

Tel:

* Cfppa brioude bonnefont

n° 1832

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

43 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Cfppa forestier saugues

n° 1833

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

43 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Chambéry La Motte
Servolex (73)**

Tel:

* Atelier technologique de
chambéry

n° 1834

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

73 - Directeur atelier techno

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPL Clermont Ferrand (63) Tel:

n° 1835

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

63 - Directeur CFA et CFPPA

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPL Contamine sur Arve (74)

Tel:

* Exploitation agricole de
contamine sur arve

n° 1836

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

74 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Cfppa contaminateur sur arve

n° 1837

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

74 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Atelier technologique de
contamineur sur arve

n° 1838

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

74 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Durdant Larequille (03) Tel:

* Exploitation agricole montluçon
larequille

n° 1839

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

3 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Grenoble Saint Ismier
(38)**

Tel:

* Exploitation horticole de grenoble
saint ismier

n° 1840

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

38 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL La Côte Saint André
(38)**

Tel:

* Exploitation agricole de la tour du
pin

n° 1841

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

38 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL La Roche sur Foron
(74)**

Tel:

* Site la roche sur foron cfppa la
roche sur foron

n° 1842

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

74 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Montbrison Précieux
(42)**

Tel:

* Exploitation agricole de
montbrison-précieux

n° 1843

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

42 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Exploitation agricole de
montbrison st genest m.

n° 1844

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

42 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Saint Flour (15)

Tel:

* Atelier technologique
agroalimentaire de st flour

n° 1845

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

15 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Cfppa saint flour

n° 1846

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

15 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Valence (26)

Tel:

* Cfppa bourg les valence **n° 1847** Agent de catégorie A+ ou A

 susceptible d'être vacant 26 - Directeur CFPPA

 Poste coté 2

 1 directeur d'établissement

* Cfppa die **n° 1848** Agent de catégorie A+ ou A

 susceptible d'être vacant 26 - Directeur CFPPA

 Poste coté 2

 1 directeur d'établissement

EPL Vienne (38) Tel:

 n° 1849 Agent de catégorie A+ ou A

 susceptible d'être vacant 38 - Directeur CFPPA

 Poste coté 2

 1 directeur d'établissement

EPL des Combrailles (63) Tel:

 n° 1850 Agent de catégorie A+ ou A

 susceptible d'être vacant 63 - Directeur CFPPA

 Poste coté 2

 1 directeur d'établissement

EPLEFPA d'Yssingeaux (43) Tel:

* Exploitation agricole d'ysseingaux **n° 1851** Agent de catégorie A+ ou A

 susceptible d'être vacant 43 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Cfppa yssingaux

n° 1852

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

43 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Bourgogne-Franche-Comté

EPL Beaune (21)

Tel:

* Exploitation viticole de beaune

n° 1853

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

21 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Mâcon Davayé (71)

Tel:

* Cfppa mâcon davayé

n° 1855

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

71 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Valdoie (90)

Tel:

* Exploitation horticole de valdoie

n° 1861

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

90 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL du Morvan (58)

Tel:

* Exploitation piscicole de château-chinon

n° 1863

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

58 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Cfppa du morvan

n° 1864

Agent de catégorie A+ ou A

58 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPLEFPA Terres de l'Yonne La Brosse (89)

Tel:

* Cfa de l'yonne

n° 1862

Agent de catégorie A+ ou A

89 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne (71)

Tel:

* Exploitation agricole de charolles

n° 1854

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

71 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA de Nevers Cosne
Plagny (58)** Tel:

* Exploitation agricole de cosne-
sur-loire

n° 1856

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

58 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

* Cfppa nevers

n° 1857

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

58 - Directeur CFPPA

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

* Exploitation horticole de plagny-
sermoise

n° 1858

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

58 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA de Quétigny
Plombières Les Dijon (21)** Tel:

* Atelier technologique de quétigny
plombières

n° 1859

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

21 - Directeur atelier techno

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPLEFPA de Tournus (71) Tel:

* Exploitation horticole de tournus **n° 1860** Agent de catégorie A+ ou A
susceptible d'être vacant 71 - Directeur exploitation
Poste coté 2
1 directeur d'établissement

Bretagne

EPL Guingamp Kernilien (22) Tel:

* Cfppa guingamp **n° 1867** Agent de catégorie A+ ou A
22 - Directeur CFPPA
Poste coté 2
1 directeur d'établissement

EPL Saint Aubin du Cormier (35) Tel:

* Cfa saint aubin du cormier **n° 1868** Agent de catégorie A+ ou A
susceptible d'être vacant 35 - Directeur CFA
Poste coté 2
1 directeur d'établissement

EPL Saint Jean Brévelay Hennebont (56) Tel:

* Cfa le talhouët à hennebont **n° 1869** Agent de catégorie A+ ou A
susceptible d'être vacant 56 - Directeur CFA
Poste coté 2
1 directeur d'établissement

**EPLEFPA de Châteaulin
Morlaix Kerliver (29)**

Tel:

* Exploitation horticole de
châteaulin

n° 1865

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

29 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

n° 1866

Agent de catégorie A+ ou A

29 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Centre-Val de Loire

EPL Châteauroux (36)

Tel:

* Exploitation agricole de touvent
châteauroux

n° 1871

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

36 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Tours Fondettes (37)

Tel:

n° 1940

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

37 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Vendôme (41)

Tel:

n° 1872

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

41 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Corse

EPL Sartène (2A)

Tel:

* Exploitation agricole de sartène

n° 1870

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

2A - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Grand Est

EPL Chaumont (52)

Tel:

* Exploitation agricole de chaumont

n° 1875

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

52 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Cfa de la haute marne agricole et forestier

n° 1876

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

52 - Directeur CFA et CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Châlons en
Champagne (51)**

Tel:

* Cfppa l'epine

n° 1873

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

51 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Château Salins (57)

Tel:

* Exploitation agricole de château-salins

n° 1874

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

57 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Fayl Billot (52)

Tel:

* Exploitation horticole de fayl-billot

n° 1877

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

52 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Metz Courcelles
Chaussy (57)**

Tel:

n° 1881

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

57 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Obernai (67)

Tel:

* Cfppa obernai

n° 1883

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

67 - Directeur CFPPA

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPL Rethel (08)

Tel:

* Cfa des ardennes

n° 1882

Agent de catégorie A+ ou A

8 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL de la Meuse (55)

Tel:

* Exploitation agricole de bar le duc **n° 1878**

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

55 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

n° 1879

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

55 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPLEFPA de l'Aube (10)

Tel:

* Site de saint pouange du cfa de l'aube

n° 1880

Agent de catégorie A+ ou A

10 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Guadeloupe

EPL Guadeloupe (971)

Tel:

* Exploitation agricole de guadeloupe

n° 1884

Agent de catégorie A+ ou A

971 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Guyane

EPL de Guyane (973)

Tel:

* Exploitation agricole de la guyane **n° 1885**

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

973 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Hauts-De-France

EPL de Douai (59)

Tel:

* Exploitation agricole du quesnoy **n° 1886**

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

59 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Agent de catégorie A+ ou A

59 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPL de Ribécourt (60)

Tel:

* Exploitation horticole de ribecourt

n° 1891

Agent de catégorie A+ ou A

60 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL de l'Oise (60)

Tel:

n° 1889

Agent de catégorie A+ ou A

60 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Exploitation agricole d'airion

n° 1890

Agent de catégorie A+ ou A

60 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL de la Haute Somme (80)

Tel:

* Cfppa de la haute somme **n° 1888** Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 80 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL du Pas de Calais (62) Tel:

* Exploitation agricole de tilloy les
mofflaines **n° 1892** Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 62 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Ile de France

CEZ Rambouillet (78) Tel:

* Cfa cez rambouillet **n° 1893** Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 78 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Brie Comte Robert
(77) Tel:**

n° 1894 Agent de catégorie A+ ou A

77 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Martinique

EPL Croix Rivail (972)

Tel:

* Exploitation agricole de la croix rivail

n° 1895

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

972 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Le Robert (972)

Tel:

* Exploitation agricole du robert

n° 1896

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

972 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Normandie

EPL Evreux (27)

Tel:

* Atelier technologique d'evreux

n° 1915

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

27 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Saint Hilaire du Harcouët (50)

Tel:

* Exploitation agricole de st hilaire

n° 1912

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

50 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Saint Lô Thère (50)

Tel:

* Atelier technologique
agroalimentaire st lô-thère

n° 1913

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

50 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL d'Alençon - Sées (61)

Tel:

* Exploitation agricole de sées

n° 1910

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

61 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

* Centre équestre de sées

n° 1911

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

61 - Directeur atelier techno

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Nouvelle-Aquitaine

EPL Pau Montardon (64)

Tel:

* Exploitation agricole d'orthéz

n° 1901

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

64 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPL Saint Yrieix La Perche (87) Tel:

* Cfppa saint yrieix **n° 1902** Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 87 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL des Landes (40) Tel:

* Exploitation agricole de dax **n° 1904** Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 40 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPLEFPA Brive Voutezac (19) Tel:

* Exploitation horticole de brive voutezac **n° 1897** Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 19 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPLEFPA Edgard Pisani - Tulle Naves (19) Tel:

* Cfppa tulles-naves **n° 1907** Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 19 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA Jacques Bujault
de Melle (79)**

Tel:

* Site de melle cfppa melle-niort

n° 1908

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

79 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA de Haute
Corrèze - Neuvic (19)**

Tel:

* Exploitation agricole de la ferme
du manus neuvic

n° 1898

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

19 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

* Cfppa meymac

n° 1899

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

19 - Directeur CFPPA

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA de Limoges et du
Nord Haute Vienne (87)**

Tel:

* Atelier technologique agroalim
limoges- les vaseix

n° 1900

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

87 - Directeur atelier techno

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA de Saintonge à
Saintes (17)**

Tel:

* Exploitation agricole le renaudin à
jonzac

n° 1903

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

17 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA du Lot et
Garonne (47)**

Tel:

* Exploitation horticole de tonneins

n° 1905

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

47 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA du Périgord à
Coulounieix (24)**

Tel:

* Exploitation viticole de bergerac
monbazillac

n° 1906

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

24 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Occitanie

EPL Auch (32)

Tel:

* Exploitation agricole de auch
lavacant

n° 1916

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 32 - Directeur exploitation
Poste coté 2
1 directeur d'établissement

EPL Cahors (46)

Tel:

* Exploitation agricole de cahors

n° 1917

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 46 - Directeur exploitation
Poste coté 2
1 directeur d'établissement

EPL Carcassonne (11)

Tel:

* Site de carcassonne du cfa de l'aude

n° 1918

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 11 - Directeur CFA
Poste coté 3
1 directeur d'établissement

EPL Castelnau Le Lez (34) Tel:

* Exploitation horticole de castelnau-le-lez

n° 1919

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 34 - Directeur exploitation
Poste coté 2
1 directeur d'établissement

EPL Castelnaudary (11)

Tel:

* Exploitation agricole de castelnaudary

n° 1920

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 11 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Mirande (32)

Tel:

* Exploitation viticole de riscle

n° 1924

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

32 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPL Nîmes (30)

Tel:

* Exploitation viticole de nîmes

n° 1925

Agent de catégorie A+ ou A

30 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Ondes (31)

Tel:

* Exploitation agricole de ondes

n° 1931

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

31 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Perpignan Roussillon (66)

Tel:

* Cfa pyrénées orientales

n° 1926

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

66 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Rodez La Roque (12) Tel:

* Exploitation agricole rodez la
roque

n° 1927

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

12 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

* Atelier technologique agroalim de
rodez la roque

n° 1947

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

12 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Saint Gaudens (31) Tel:

* Exploitation agricole de st médard
st gaudens

n° 1928

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

31 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Toulouse (31) Tel:

* Cfa toulouse auzeville

n° 1929

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

31 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPL Villefranche de
Rouergue (12)**

Tel:

* Atelier technologique
agroalimentaire villefranche

n° 1930

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

12 - Directeur atelier techno

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL de l'Hérault (34)

Tel:

n° 1923

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

34 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPLEFPA de la Lozère (48) Tel:

* Atelier techno agroalimentaire de
florac

n° 1921

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

48 - Directeur atelier techno

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

* Antenne de florac du cfppa de la
lozère

n° 1922

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

48 - Directeur CFPPA

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA du Tarn et
Garonne à Montauban (82)**

Tel:

* Exploitation arboricole de
moissac

n° 1933

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

82 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

**EPLEFPA du Tarn à Albi
(81)**

Tel:

* Site de lavaur du cfa du tarn

n° 1932

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

81 - Directeur CFA

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Pays de la Loire

EPL Montreuil Bellay (49) Tel:

* Exploitation viticole de montreuil-
bellay

n° 1937

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

49 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

LPA Guérande (44)

Tel:

* Exploitation horticole de guérande **n° 1942**

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

44 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Provence-Alpes-Cote-d'Azur

EPL Antibes (06)

Tel:

n° 1934

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

6 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPLEFPA Saint Rémy de Provence (13)

Tel:

n° 1935

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

13 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPLEFPA du Var Agricampus (83)

Tel:

* Exploitation horticole d'hyères

n° 1936

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant

83 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Réunion

EPL Saint Joseph (974)

Tel:

* Cfppa saint joseph

n° 1939

Agent de catégorie A+ ou A

susceptible d'être vacant 974 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Territoires d'outre-mer

**Etab public d'enseignement
de Nouvelle Calédonie (978)** Tel:

* Cfppa province du sud

n° 1909

Agent de catégorie A+ ou A

988 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

[Retour au début de la liste](#)

document mis à jour le 05/03/2021 par DUMONT Joëlle

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DGER/SET/SDEDC/BDC			
CANDIDATURE SUR UN POSTE DE DIRECTION DE CENTRE CONSTITUTIF D'EPLEFPA Postes à profil hors statut d'emplois			
Candidats externes au MAA Nomination à la rentrée scolaire 2021			
Exploitation agricole / Atelier technologique ☐		CFA, CFPPA, CFA-CFPPA ☐	
Identification du demandeur TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES			
Nom		Prénom	
Matricule		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation familiale	
Corps		Grade	
Etablissement			
Poste occupé / discipline enseignée			

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenances personnelles ☐	
Autre motif ☐ (préciser)	

ANNEXE A (page 2)

NOM – PRÉNOM du demandeur :	
-----------------------------	--

	LISTE DES VOEUX POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021 (par ordre de priorité)	N° du poste
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

MOTIVATION DE LA DEMANDE

(à remplir par l'agent ou à rédiger sur papier libre)

--

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »

Date et signature :

Annexe B

NOM – PRÉNOM du demandeur :

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT / DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

Très Défavorable

Date, cachet et signature :

Annexe C

NOM – PRÉNOM du demandeur :

AVIS CIRCONSTANCIÉ DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE / ACADÉMIQUE D'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

Très Défavorable

Date, cachet et signature :

Date, cachet et signature :



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGRIMOB

Télédéclaration

d'une demande de mobilité

Guide utilisateurs destiné aux agents relevant du MAA

version 2.4

Secrétariat Général
Service des Ressources Humaines
Mission des Systèmes d'information des Ressources Humaines

Table des matières

<u>1. Présentation générale.....</u>	<u>3</u>
<u>2. Habilitation et accès.....</u>	<u>3</u>
<u>3. Saisie de votre demande de mobilité.....</u>	<u>6</u>
<u>4. Modification de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>5. Suppression de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>6. Assistance.....</u>	<u>11</u>
<u>7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité.....</u>	<u>12</u>

1. Présentation générale

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information pour la gestion de la mobilité, le ministère chargé de l'agriculture a mis en service en 2016 un site internet **AGRIMOB** destiné au recueil des candidatures de ses agents par télédéclaration.

Cette dématérialisation supprime définitivement l'utilisation des formulaires de candidature "papier" pour les agents relevant du MAA et de ses établissements publics sous tutelle.

La procédure de mobilité se déroule désormais uniquement sur la base des informations enregistrées par les agents sur le site **AGRIMOB**, afin d'améliorer le suivi des candidatures par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (structures de départ et d'accueil, missions d'appui aux personnes et aux structures, responsables de programmes, service des ressources humaines).

Pour déposer sa télécandidature, chaque agent peut par conséquent :

- choisir la campagne de mobilité pour laquelle il souhaite candidater ;
- saisir sa demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, indication d'éventuelles priorités légales, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande;
- modifier et/ou annuler sa demande saisie précédemment, pendant la période de dépôt des candidatures;
- recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

2. Habilitation et accès

Conformément à la circulaire de mobilité générale publiée sur Bo-Agri, **AGRIMOB** est ouvert à tous les agents relevant du MAA, souhaitant déposer ou modifier leur demande lors de la campagne de mobilité en cours.

Le site de télé candidature est accessible via le **navigateur Firefox** (version minimum 24.x).



Pour s'identifier sur le site, chaque agent doit saisir 3 informations :

1. l'identifiant de son adresse mél composé généralement du prénom suivi du nom (exemple : jean.dupont) – (ne pas utiliser la partie de l'adresse mél suivante : @agriculture.gouv.fr) ;
2. le mot de passe lié à l'identifiant du compte Agricoll : en cas de méconnaissance de ce mot de passe, les agents doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire de proximité ;
3. son numéro d'agent RH : ce numéro, composé uniquement de chiffres, figure notamment sur les notifications d'actes, adressées par le service des ressources humaines. A défaut, chaque agent peut en prendre connaissance auprès de son gestionnaire RH de proximité.

L'adresse du site Internet **AGRIMOB** dédié à la télédéclaration d'une candidature est la suivante :

<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>

Ecran d'accueil du Ministère pour l'authentification



PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Par identifiant



Par certificat

Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat :



[Accessibilité](#) [Aide en ligne](#) [Mentions légales](#) [Offre de services](#) [Homologation de sécurité](#) [Politique des cookies](#)

© 2020 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - SG/SM/SIRH

- 1 Saisir votre identifiant de type prenom.nom, ainsi que le mot de passe associé.
- 2 Cliquer sur le bouton "M'authentifier".



Pour accéder au site, veuillez saisir votre numéro agent

Pour terminer votre identification et accéder au formulaire de télédéclaration, vous devez saisir votre numéro d'agent RH (Epicéa ou Agorha). Ce numéro figure notamment sur les notifications d'actes, qui vous ont été adressées par le service des ressources humaines. A défaut, vous pouvez en prendre connaissance auprès de votre gestionnaire RH de proximité

* Numéro d'agent :

Agent hors ministère : ☐

Si vous n'êtes pas géré par le Ministère de l'Agriculture, merci de cocher cette case

[✓ Valider](#) [Deconnexion](#)

- 3 Saisir votre numéro d'agent RH.
- 4 Cliquer sur le lien "Valider".

Bienvenue !

- Veuillez vous référer à la note de service pour connaître les modalités d'utilisation de la télé candidature AgriMob. Toute demande de mobilité non signée à la date limite du dépôt des candidatures ne sera pas prise en compte.
- Les pièces justificatives, requises et jointes à votre candidature, seront communiquées à l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de décision de votre mobilité.

En cas de problème de connexion, vous pouvez écrire à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Cliquer sur le lien

Sélectionner la campagne pour votre télédéclaration

Choix de la campagne

Veuillez sélectionner la campagne de mobilité pour laquelle vous souhaitez créer une nouvelle demande ou modifier une demande existante.

Campagne de mobilité : Emplois d'encadrement 1 2021

[Créer votre demande](#)

La période de télé candidature des agents occupant des emplois d'encadrement en EPLEFPA est close. Veuillez sélectionner une campagne de mobilité dans la liste déroulante.

Notifications

Vous n'avez déposé aucune demande de mobilité pour cette campagne.

Sélectionner la campagne de mobilité « Directions de centres 1 2021 » dans la liste déroulante,

Choix de la campagne

Veuillez sélectionner la campagne de mobilité pour laquelle vous souhaitez créer une nouvelle demande ou modifier une demande existante.

Campagne de mobilité : Directions de centre 1 2021

[Créer votre demande](#)

Ce site de télé candidature est destiné à l'ensemble des agents relevant du MAA, souhaitant candidater sur des postes de direction des centres constitutifs des EPLEFPA.

Ce site est ouvert du vendredi 5 mars jusqu'au lundi 5 avril 2021 à minuit.

Notifications

Vous n'avez déposé aucune demande de mobilité pour cette campagne.

pour laquelle vous souhaitez saisir votre demande de mobilité et cliquer sur le lien

[Créer votre demande](#)

L'accès au site de télédéclaration s'est effectué avec succès.

3. Saisie de votre demande de mobilité

La saisie d'une demande de mobilité via le site Internet s'effectue en 10 étapes.

A chaque étape vous pouvez enregistrer votre saisie, en cliquant sur le bouton "Sauvegarder".

- 1 A partir de l'écran d'accueil, vous avez cliqué sur le bouton "Créer votre demande".

➡ Affichage de l'onglet Agent

Agent

N°Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte

Service actuel / Structure : SG/SRH/M. systèmes d'information RH

Corps : I.H.T.

Situation familiale : Marié (e)

* Fonctions actuelles :

* Adresse Mèl : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

* Confirmer adr. Mèl : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

Ministère employeur : MAAF

Nom de naissance : DUTILLEUL

Depuis le : 11/11/2008

Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.

* Depuis le : jj/mm/aaaa

Précédent

Accueil

Sauvegarder

Suivant

Certains éléments relatifs à votre situation administrative s'affichent automatiquement.

- 2 Saisir votre fonction actuelle, la date de début de votre fonction actuelle et votre adresse mèl, à laquelle sera envoyé l'accusé de réception de votre demande de mobilité.
- 3 Cliquer sur le bouton "Suivant".

➡ Affichage de l'onglet Postes

Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste : Poste relevant du MAAF					
Ajouter un poste					

- 4 Sélectionner le type de poste dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Ajouter un poste".

➡ S'il s'agit d'un **poste relevant du MAA** (publié dans les sommaires de la note générale de mobilité), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc.) en commençant par le rang 1, et saisir le numéro du poste publié dans la note de mobilité.

Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste : Poste relevant du MAAF					
Ajouter un poste					
* Rang de priorité : - Non renseigné -					
* N° de poste :					
Service / Structure :					
Intitulé du poste :					
Référence Note de Service :					
Commentaires / motivations :					
Valider la saisie Annuler la saisie					

Les champs "Service/Structure" et "Intitulé du Poste" se renseignent automatiquement après la saisie du numéro de poste.

Saisir les références de la note de service Mobilité (exemple : 2017-560).

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaires/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560

Type de poste : [Ajouter un poste](#)



S'il s'agit d'un **poste hors ministère** (hors MAA), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc ...), et saisir le numéro de poste et l'intitulé du poste (saisie libre).

Type de poste : [Ajouter un poste](#)

* Rang de priorité :

* N° de poste hors MAAF :

* Administration d'accueil :

* Intitulé du poste :

* Département d'accueil :

Commentaires / motivations :

[Valider la saisie](#) [Annuler la saisie](#)

Sélectionner l'administration d'accueil dans la liste déroulante. Si elle n'existe pas, sélectionner la valeur "autre" dans la liste déroulante : un champ en saisie libre permet alors de saisir le libellé de l'administration.

Sélectionner le département où est situé le poste dans la liste déroulante.

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaires/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

A tout instant, vous pouvez abandonner la saisie, en cliquant sur le lien "Annuler la saisie".

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	

Type de poste : [Ajouter un poste](#)

Pour télédéclarer les postes suivants (le cas échéant) répéter autant de fois que nécessaire les actions ci-dessus (étape 4).

5 Cliquer sur le bouton "Suivant"

 Affichage de l'onglet Motifs

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle :	☐	Intérêt professionnel :	☐
Rapprochement du conjoint (Prio) :	☐	Rapprochement de domicile :	☐
Réintégration :	☐	Raisons de santé :	☐
Raisons familiales :	☐	Validation d'une promotion :	☐
CIMM Outre Mer (Prio) :	☐	Fonctions quartier urbain difficile (Prio) :	☐
Poste suppr. suite restructuration (Prio) :	☐	Suppression d'emploi (Prio) :	☐
Travailleur handicapé (Prio) :	☐	Demande conjointe :	☐

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)

[Précédent](#) [Accueil](#) [Sauvegarder](#) [Suivant](#)

6 Cocher un ou plusieurs motifs de votre demande de mobilité.

En cas de sélection du motif "Demande conjointe", le site propose la saisie des informations suivantes :

- numéro agent RH du conjoint si celui-ci est un agent relevant du MAA ;
- nom et prénom du conjoint ;
- affectation actuelle du conjoint.



[Vous devrez joindre obligatoirement à votre demande une pièce justificative pour chaque motif coché.](#)

7 Cliquer sur le lien "Ajouter une pièce justificative"

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)

* Type de pièce :

Sélectionner un fichier :

Seules les pièces justificatives au format PDF ou JPEG sont acceptées.
La taille de chaque PJ ne peut excéder 3 Mo. Votre Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à votre demande de mobilité.

[Télécharger le fichier](#) [Abandonner le téléchargement](#)

Sélectionner le type de pièce dans la liste déroulante :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Extrait du livret de famille
- Certificat de PACS
- Certificat de concubinage
- Fiche de situation du conjoint fonctionnaire
- Contrat de travail du conjoint
- Certificat du médecin de prévention

Cliquer sur le bouton  pour sélectionner un fichier.

Cliquer sur le lien "Télécharger le fichier".



Il n'est pas possible de consulter la pièce justificative après son chargement.
Seuls les formats pdf et jpeg sont autorisés.

[Le Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à la télédéclaration.](#)

Si avez coché 2 motifs de mobilité, vous devrez joindre 3 pièces justificatives (une par motif + le CV).

Si le type de pièce justificative à joindre n'existe pas dans la liste déroulante, sélectionner la valeur "autre" : un champ en saisie libre permet alors de saisir un nouveau libellé de pièce justificative.

Pour ajouter d'autres pièces justificatives, répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle : ☐
Rapprochement du conjoint (Prio) : ☒
Réintégration : ☐
Raisons familiales : ☐
CIMM Outre Mer (Prio) : ☐
Poste suppr. suite restructuration (Prio) : ☐
Travailleur handicapé (Prio) : ☐

Intérêt professionnel : ☒
Rapprochement de domicile : ☐
Raisons de santé : ☐
Validation d'une promotion : ☐
Fonctions quartier urbain difficile (Prio) : ☐
Suppression d'emploi (Prio) : ☐
Demande conjointe : ☐

Pièces justificatives

CV Curriculum Vitae [Supprimer](#)
AM Extrait d'acte de mariage [Supprimer](#)
LM Lettre de motivation [Supprimer](#)
[Ajouter une pièce justificative](#)



8 Cliquer sur le bouton "Suivant".

Affichage de l'onglet Signature

9 Cliquer sur le bouton "Signer votre demande"

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra alors être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

Signer votre demande

Campagne de mobilité : Automne 2017
N° agent : 82504
Nom : LEJARDINIER
Etat demande : Complète
Nbr de postes demandés : 2
Mode de recueil : Demandeur

Prénom : Bénédicte
Date de création : 03/07/2017
Nbr de pièces justificatives : 3

Liste des postes :

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux

Date de signature : 03/07/2017
Email demandeur : benedict.lejardinier@agriculture.gouv.fr
Email télé-déclarant : benedict.lejardinier@agriculture.gouv.fr

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

[Signer votre demande](#)

Après signature, il est possible de modifier votre demande jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, rappelée en page d'accueil.

[Supprimer votre demande](#)



Votre demande est validée : un accusé de réception contenant le récapitulatif de la demande est envoyé à l'adresse mél que vous avez indiquée.

Actions

-  Annuler la signature
-  Récapitulatif en PDF

✓ Votre demande est signée



Agent

N°Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte

Service actuel / Structure : SG/SRH/M. systèmes d'information RH

Corps : I.H.T.

Situation familiale : Marié (e)

* Fonctions actuelles : Adjointe du chef de mission

* Adresse Méi : benedict.lejardinier@agriculture.gouv.fr

* Confirmer adr. Méi : benedict.lejardinier@agriculture.gouv.fr

Ministère employeur : MAA

Nom de naissance : DUTILLEUL

Depuis le : 11/11/2008

Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.

* Depuis le : 01/09/2011

10 Ouvrir votre messagerie et éditer le récapitulatif envoyé.

4. Modification de votre demande

Après signature, il est possible de modifier votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**



Pour modifier votre demande, sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Accéder à votre demande".

Vous accédez, ensuite, aux mêmes onglets décrits dans les paragraphes précédents, et pouvez modifier autant que de besoin votre demande (postes demandés, rang de priorité, pièce justificatives, etc.).

5. Suppression de votre demande

Après signature, il est possible de supprimer votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**

Pour supprimer votre demande :

1. Cliquer sur le lien "Accéder à votre demande" à partir de la page d'accueil de la télé candidature ;
2. Cliquer sur le bouton "Annuler la signature" affiché à gauche de l'écran ;
3. Cliquer à nouveau sur le lien "Accéder à votre demande" ;
4. Cliquer sur le bouton "Supprimer votre demande".

Accéder à votre demande



Annuler la signature

Accéder à votre demande



Supprimer votre demande

6. Assistance

En cas de **problème de connexion**, vous devez vous adresser à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents relevant du MAA, qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère depuis une longue durée (disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricol en écrivant à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents de corps du MAA affectés au sein des structures du MTES doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricol auprès de assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

En cas de difficulté **d'utilisation d'AGRIMOB**, vous pouvez écrire à l'adresse : assistance-sirh.sg@agriculture.gouv.fr

7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité

Récapitulatif de votre demande de mobilité

Campagne de mobilité : Automne 2017

N° Demande : 100011939

Vos informations

N° Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte

Corps/Grade : I.H.T. CDI.

Signataire : LEJARDINIER Bénédicte

Nom de naissance : DUTILLEUL

Affectation : SG/SRH/M. systèmes d'information

RH
Date de la signature : 03/07/2017

Liste des postes demandés

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Ref NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	

Commentaires / Motivations

Rang	N° Poste	Commentaires / Motivations
1	59037	Je suis très motivée
2	12456	

Motif(s) particulier(s)

Intérêt professionnel

Pièces justificatives

Curriculum Vitae

LEJARDINIER Bénédicte - 03/07/2017